Zeitschrift: Le messager suisse : revue des communautés suisses de langue française

Herausgeber: Le messager suisse

Band: - (1997)

Heft: 103

Rubrik: Panorama : les faits marquants de l'actualité suisse

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 14.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Les faits marquants

Politique

Par 17 voix contre 12, la Commission du Conseil National a décidé que la neutralité ne doit pas figurer explicitement parmi les objectifs de la politique extérieure suisse.

Le National a approuvé une initative parlementaire, qui prévoit que le peuple et les cantons doivent pouvoir se prononcer sur des variantes lors du vote sur la réforme de la Constitution.

Résultat des votations du 28 septembre : les deux initatives «Pour une jeunesse sans drogue» (non à 70,6%) et «Pour une réduction des prestations de l'assurance chômage» (non à 50,8%) ont été repoussées. La participation était de 40,1%.

Par 111 voix contre 72, le Conseil National a rejeté l'initiative syndicalo-socialiste «pour la 10ème révision de l'AVS sans relèvement de l'âge de la retraite», qui s'oppose à l'augmentation de l'âge de la retraite pour les femmes, de 62 à 64 ans. Le peuple devra se prononcer. Ruth Dreifuss a annoncé pour l'été prochain un projet de retraite flexible.

Le Conseil Fédéral a demandé au Parlement un crédit de 13,5 millions de francs suisses pour la construction d'une installation de désacidification à Wimmis (Be). Elle permettra de sauver d'une lente dégradation les documents et livres conservés à la Bibliothèque Nationale et aux Archives Fédérales.

Le Conseil des États appelle à la création d'un organe central d'information de la Confédération.

Le National continuera à soutenir le budget du siège du CICR à Genève : un versement maximum de 275 millions de francs suisses est prévu pour la période 1998-2001.

La Suisse s'apprête à ratifier la convention sur la protection des Alpes, malgré l'opposition des cantons alpins.

En matière de protection des sources, le National a décidé que les journalistes pourront refuser de témoigner, sauf dans des cas exceptionnels : vingt-et-un délits graves, dont la pédophilie, la pornographie dure, le blanchissage d'argent sale et la corruption.

Depuis le 1er octobre, les dispositions de la Lex Friedrich sont assouplies : l'acquisition d'immeubles destinés à l'exploitation d'entreprises industrielles et commerciales depuis l'étranger n'est plus soumise à autorisation.

La Commission de l'économie et des redevances du National a terminé l'examen du projet de politique agricole 2002. Les agriculteurs exploitant de grandes surfaces ne toucheront plus de paiements directs sans limites. Ceux-ci seront diminués à partir de 30 hectares et supprimés dès 90 hectares. Les soutiens à l'écoulement du lait et du fromage seront limités à 10 ans.

Transports

La Commission du National a proposé de fixer le taux de la future taxe poids lourds entre 1,6 et 3 centimes par tonne et par kilomètre. Dès la levée de la limite des 28 tonnes, la Commission souhaiterait qu'une taxe de 3 centimes par tonne et par kilomètre soit prélevée sur les 40 tonnes. Un transit entre Bâle et Chiasso reviendrait à 360 francs suisses pour un 40 tonnes. Ce montant correspond à la dernière proposition faite par l'Union Européenne dans le cadre des négociations bilatérales. Les Verts restent sur leurs positions, estimant qu'un transit à travers la Suisse ne devrait pas coûter moins de 500 francs suisses.

La révision de la loi sur le transport aérien était censée combler le Röstigraben après les choix de Swissair à l'encontre de Cointrin. Elle ne fait en réalité que le mettre en évidence. La nouvelle loi supprime aussi le monopole de Swissair. Cependant, des dispositions transitoires favorables reviennent à préserver son monopole jusqu'en 2008, soit jusqu'à l'expiration de sa concession. Les romands ont obtenu satisfaction sur un point : le plénum a décidé par 84 voix contre 69 que le Département devait tenir compte de la desserte des aéroports nationaux lors de la délivrance de nouvelles concessions aux entreprises suisses.

Oubliés les déboires du Tour de France. Le Suisse Alex Zülle (à droite) s'est imposé pour la deuxième année consécutive dans le Tour d'Espagne. Un Tour qui réussit aux Suisses : Tony Rominger l'avait remporté à trois reprises en 1992, 1993 et 1994.

de l'actualité suisse

Défense

Dix-huit cantons s'étaient opposés aux propositions d'Adolf Ogi pour un service d'ordre par l'armée. Seuls seront affectés à des tâches de sécurité les 750 hommes du 1er bataillon de police militaire ainsi que les 250 hommes des sections d'engagement des gardes-fortifications. La première ordonnance concernant l'appui des autorités civiles pour assurer la sécurité des participants à des congrès, des réunions internationales,... et la deuxième concernant le recours à la troupe pour mener à bien le service de police de frontière sont maintenues.

Par 30 voix contre 3, le Conseil des États a approuvé la loi sur les entreprises d'armement de la Confédération : selon ces nouvelles dispositions, elle seront partiellement privatisées et regroupées dans une holding.

Fonds juifs

Le Conseil National a demandé que la Banque Nationale Suisse verse 100 millions de francs suisses au Fonds spécial en faveur des victimes de l'Holocauste, sans légiférer pour éviter d'éventuelles contestations par référendum.

La Commission Bergier coûtera cinq fois plus que prévu. La facture devrait atteindre les 22 millions de francs suisses.

Le Fonds spécial restera en Suisse et ne sera pas augmenté contrairement aux souhaits des Américains. Flavio Cotti et Thomas Borer, chef de la Task Force ont répondu par la négative au président de l'Organisation Sioniste Mondiale, Avraham Burg, qui souhaitait voir le Fonds spécial géré en Israël. Rolf Bloch, président du Fonds s'y est aussi opposé : selon lui, il ne faut pas oublier les organisations non juives auxquelles le fonds est aussi destiné.

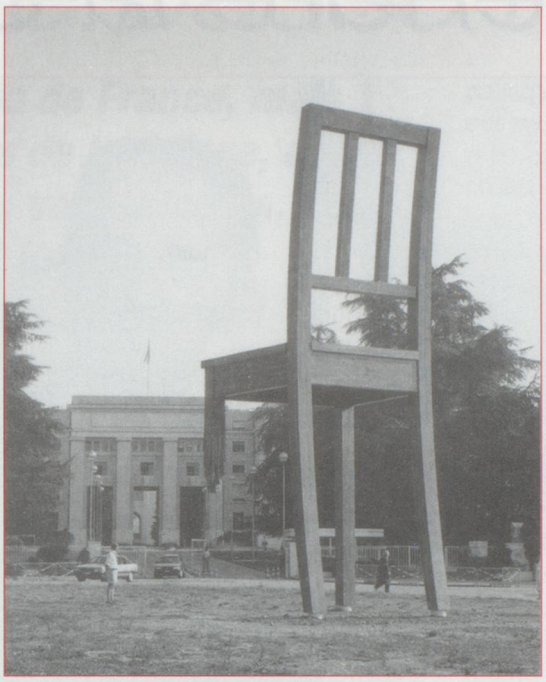

Depuis quelques semaines, la «Broken Chair» de Daniel Berset trône en face du Palais des Nations à Genève. Cette sculpture de 12 mètres de haut est un appel lancé par l'Association Handicap International. Objectif de cette campagne de sensibilisation, qui a obtenu le mois dernier le Prix Nobel de la Paix : obtenir qu'un maximum de pays signent le traité d'Ottawa d'interdiction totale des mines antipersonnel en décembre prochain.

Christoph Meili, l'ex-gardien employé par l'UBS, a reçu le statut de résident permanent aux États-Unis.

Edgar Fagan, avocat new-yorkais, réclame au nom des victimes de l'Holocauste 30 milliards de francs suisses. Sur ses conseils, 4 000 plaignants ont d'ores et déjà porté plainte contre seize compagnies d'assurance européennes, dont trois suisses : Winterthour-Vie, Bâloise-Vie et Zurich-Vie. Fagan estime qu'il pourrait y en avoir bientôt de 50 à 70 000. Il a entamé début octobre une série de conférences d'information dans les grandes villes américaines pour expliquer aux victimes de l'Holocauste et à leurs descendants quels sont leurs droits. En juillet dernier, le juge de Brooklyn avait reporté sine die sa décision quant à la recevabilité de ces plaintes.

Selon la commission Volcker, 2 800 personnes avaient fait valoir début octobre leurs prétentions sur des comptes dormants depuis 1945.

Économie

L'actuel directeur général de Télécom a été écarté de la présidence du conseil d'administration de Swisscom. Le Conseil Fédéral lui a préféré un homme d'affaires de 5[illegible] ans, M. Markus Rauh, ex-directeur du groupe Leica.

Le groupe Kudeski a décroché un important contrat de télévision à péage pour la transmission par satellite en Inde.

Pour le premier trimestre 97, le bénéfice de Nestlé, en hausse de 40%, atteint 1,89 milliards de francs suisses.

L'industrie textile suisse a retrouvé un rythme de croissance. En 1996, la Suisse a même réussi à se placer au troisième rang mondial de la branche derrière l'Allemagne et le Japon, grâce à une série d'innovations technologiques conçues sous l'impulsion de l'EPFZ.

Culture

Un musée Hans Ruedi Giger devrait s'ouvrir à Gruyères en l'an 2000, dans le Château de St Germain.

Les archéologues ont mis au jour au centre-ville de Nyon un vestige rare de l'époque romaine. Il s'agit d'un élément décoratif d'un forum, un buste d'un notable du Ier ou IIème siècle avant J.C.

On a retrouvé au fond du lac de Zoug les restes d'une station lacustre vieille de 6000 ans. L'archéologue cantonal, enthousiamé, parle d'un «Pompéi d'Europe Centrale».

Henriette Nicolet